



Rogers Sugar annonce une croissance de la rentabilité en 2025, soutenue par l'accent mis sur le service aux clients et une exécution disciplinée

Rogers Sugar Inc. (« notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd’hui ses résultats du quatrième trimestre de l’exercice 2025, dont un BAIIA ajusté consolidé de 39,5 millions de dollars et de 150,4 millions de dollars pour le trimestre considéré et l’exercice, respectivement.

« Nos solides résultats du quatrième trimestre et de l’exercice complet démontrent la résilience et l’adaptabilité de nos activités dans un contexte de marché difficile », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Nos segments du sucre et des produits de l’érable ont tous deux dégagé un BAIIA ajusté plus élevé, soutenu par une exécution disciplinée et une demande constante de nos clients. Alors que nous faisons progresser notre projet LEAP afin d’accroître les capacités de raffinerie et de logistique dans l’Est du Canada, nous restons résolument engagés à créer de la valeur pour nos actionnaires et à répondre aux besoins de nos clients qui évoluent. »

Principaux résultats consolidés du quatrième trimestre de l'exercice 2025 (non audité)	T4 2025	T4 2024	CUM 2025	CUM 2024
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits ¹⁾	322 671	333 029	1 312 629	1 231 763
Marge brute	44 033	49 732	192 238	175 872
Marge brute ajustée ²⁾	51 926	50 070	202 675	191 423
Résultat des activités d'exploitation	23 781	30 080	109 801	97 209
BAIIA ²⁾	31 577	37 971	139 914	126 052
BAIIA ajusté ²⁾	39 470	38 309	150 351	141 603
Bénéfice net	13 674	18 562	64 455	53 729
de base par action	0,11	0,14	0,50	0,45
dilué par action	0,10	0,13	0,49	0,41
Bénéfice net ajusté ²⁾	19 782	18 819	72 505	66 660
Bénéfice net ajusté de base par action ²⁾	0,16	0,14	0,57	0,56
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois	104 046	73 341	104 046	73 341
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	195 952	204 540	781 454	753 333
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 926	11 927	53 398	46 947

1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l’exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d’informations.

2) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités. Nous suivons de près l’évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du quatrième trimestre et de l’exercice 2025 s’est établi à 19,8 millions de dollars et à 72,5 millions de dollars, respectivement, comparativement à 18,8 millions de dollars et à 66,7 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l’exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé du quatrième trimestre et de l’exercice 2025 s'est établi à 39,5 millions de dollars et à 150,4 millions de dollars, respectivement, comparativement à 38,3 millions de dollars et à 141,6 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l’exercice précédent. Ces variations positives découlent essentiellement de l’apport plus important de nos deux secteurs d’activité.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 35,1 millions de dollars au quatrième trimestre, ce qui représente une hausse de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l’exercice précédent, en raison surtout de l’accroissement de la marge brute ajustée par tonne métrique, en partie contrebalancé par la baisse des volumes vendus.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 129,1 millions de dollars pour l'exercice 2025, ce qui représente une hausse de 5,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée.

- Les volumes de ventes du secteur du sucre se sont établis à 781 500 tonnes métriques pour l'exercice 2025, ce qui représente une augmentation de 28 100 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2024, au cours duquel les volumes de ventes ont été inférieurs en raison de l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver au cours des deux premiers trimestres de l'exercice.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,4 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 0,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation des volumes vendus.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 21,3 millions de dollars pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 3,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des volumes de ventes supplémentaires.
- Les volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2025 ont augmenté de 14 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes aux clients existants et aux nouveaux clients.
- Au cours de l'exercice 2025, un montant de 95,2 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 74,6 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre du projet LEAP progresse comme prévu. Au cours du second semestre de l'exercice 2025, nous avons avancé dans la phase de construction du projet, notamment avec l'installation de l'équipement de raffinage du sucre nouvellement reçu et de l'infrastructure logistique. Nous nous attendons toujours à ce que le coût total du projet se situe entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, avec une mise en service prévue au premier semestre de l'année civile 2027.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ de la période de douze mois close le 27 septembre 2025 se sont élevés à 104,0 millions de dollars, en hausse de 30,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté¹⁾ consolidé, ainsi que du calendrier favorable des paiements d'impôts sur le résultat et de la baisse des dépenses en immobilisations affectées aux activités d'exploitation, à l'exclusion de celles liées au projet LEAP.
- Au quatrième trimestre de l'exercice 2025, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars. Pour l'exercice 2025, nous avons versé 0,36 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 46,1 millions de dollars.
- Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 14 janvier 2026.
- Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration a approuvé le dépôt d'un prospectus préalable de base simplifié en lien avec les initiatives financières prévues au cours des deux prochains exercices.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

SECTEUR DU SUCRE

Principaux résultats du secteur du sucre pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 (non audité)	T4 2025	T4 2024	CUM 2025	CUM 2024
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits ¹⁾	259 019	272 811	1 049 490	998 029
Marge brute	39 589	43 150	165 611	150 860
Marge brute ajustée ²⁾	46 410	44 390	175 356	167 431
par tonne métrique (\$/TM) ²⁾	237	217	224	222
Charges administratives et de vente	10 078	9 305	42 117	40 502
Frais de distribution	7 356	7 079	27 453	25 494
Résultat des activités d'exploitation	22 155	26 766	96 041	84 864
BAIIA ²⁾	28 230	32 985	119 328	107 033
BAIIA ajusté ²⁾	35 051	34 225	129 073	123 604
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	195 952	204 540	781 454	753 333

1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

2) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Au cours du quatrième trimestre de 2025, les produits ont diminué de 23,4 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse du prix moyen du sucre brut n° 11 et de la diminution des volumes de ventes. Par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 3,2 cents US la livre pour se chiffrer à 16,18 cents US la livre pour le trimestre considéré. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 196 000 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 4 %, ou 8 600 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique surtout par les problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal. Cette variation négative est également attribuable à la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien, qui s'est répercutee sur notre secteur des produits liquides.

La marge brute s'est chiffrée à 39,6 millions de dollars pour le quatrième trimestre, et elle comprend une perte de 6,8 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 43,2 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 1,2 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre a augmenté de 2,0 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation des prix moyens pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 237 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 217 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la baisse des volumes de ventes.

Le BAIIA du quatrième trimestre s'est établi à 28,2 millions de dollars, en baisse de 4,8 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 0,8 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'accroissement de la marge brute ajustée, contrebalancé en partie par la hausse des frais de distribution et l'augmentation des charges administratives et de vente.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 (non audité)	T4 2025	T4 2024	CUM 2025	CUM 2024
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	63 652	60 218	263 139	233 734
Marge brute	4 444	6 582	26 627	25 012
Marge brute ajustée ¹⁾	5 516	5 680	27 319	23 992
en pourcentage des produits ¹⁾	8,7 %	9,4 %	10,4 %	10,3 %
Charges administratives et de vente	2 705	2 919	12 125	11 429
Frais de distribution	113	349	742	1 238
Résultat des activités d'exploitation	1 626	3 314	13 760	12 345
BAIIA ¹⁾	3 347	4 986	20 586	19 019
BAIIA ajusté ¹⁾	4 419	4 084	21 278	17 999
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	12 926	11 927	53 398	46 947

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du quatrième trimestre ont augmenté de 3,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse du volume des ventes attribuable à la conjoncture de marché favorable.



La marge brute s'est chiffrée à 4,4 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, et elle comprend une perte de 1,1 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 6,6 millions de dollars, et elle comprenait un profit lié à l'évaluation à la valeur de marché de 0,9 million de dollars.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2025 a diminué de 0,2 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation défavorable s'explique essentiellement par la hausse du coût d'acquisition moyen du sirop d'érable associée à la composition des produits vendus au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par l'augmentation des volumes vendus au cours de cette période. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 8,7 %, en baisse de 0,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le BAIIA du quatrième trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 3,3 millions de dollars, par rapport à 5,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré de l'exercice 2025 a augmenté de 0,3 million de dollars, en raison de la baisse des frais de distribution et des charges administratives et de vente, en partie contrebalancée par le repli de la marge brute ajustée.

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, ainsi que des actifs logistiques destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons que la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné supplémentaire attribuable au projet LEAP sera mise en service au premier semestre de l'année civile 2027.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2025, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la partie montréalaise du projet, qui constitue la pierre angulaire du projet LEAP, car elle comprend la capacité de raffinage du sucre supplémentaire de 100 000 tonnes métriques. À l'appui de notre stratégie, nous avons réaffecté une partie des ressources liées à la partie torontoise du projet à la partie montréalaise afin de contribuer à son achèvement. Nous avons planifié et échelonné les travaux liés à notre centre de distribution de Toronto afin de mieux faire concorder l'achèvement des travaux et la date de mise en service prévue de la capacité supplémentaire de raffinage du sucre à Montréal.

La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre à Montréal progresse, bien qu'à un rythme plus lent en raison de la complexité associée à l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre dans le bâtiment remis à neuf sans nuire à la capacité de production actuelle afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous prévoyons que ces défis repousseront la date de mise en service prévue d'environ six mois, soit jusqu'en juin 2027.

Au cours du second semestre de l'exercice 2025, nous avons achevé la construction du nouveau local électrique, progressé dans les activités relatives aux travaux de gros œuvre liés à la remise à neuf du bâtiment principal du projet d'agrandissement, poursuivi l'installation de l'équipement de raffinage du sucre avec le soutien sur place de l'un de nos principaux fournisseurs européens et procédé au déploiement de la nouvelle infrastructure logistique.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, des entrées de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également majoré le montant disponible aux termes de notre facilité de crédit renouvelable de 75 millions de dollars pour le porter à 340 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ »), pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement à des conditions favorables aux entreprises québécoises (le « prêt ESSOR d'IQ »), et le deuxième prêt à terme est d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars (le « prêt à terme d'IQ »). Au 27 septembre 2025, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ. Un deuxième prélevement de 16,5 millions de dollars a été effectué dans le cadre de cette facilité le 19 novembre 2025.

Pour l'exercice 2025, un montant de 74,6 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 42,6 millions de dollars pour l'exercice 2024. Au 27 septembre 2025, un montant cumulatif de 128,4 millions de dollars, incluant des intérêts de 3,7 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, relativement au projet LEAP.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2025.



PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité au cours des deux derniers exercices, nous prévoyons de continuer à dégager de bons résultats financiers en 2026. La volatilité du marché actuelle attribuable à la révision des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités jusqu'à présent. Nous présumons que cette situation se maintiendra au cours de l'exercice 2026 et qu'aucune modification défavorable importante ne sera apportée à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (l'*« ACEUM »*). Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Notre projet LEAP va de l'avant et nous prévoyons que la phase de construction du projet progressera considérablement en 2026, alors que nous poursuivons l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre et de l'infrastructure logistique. Dans le cadre de ce projet, nous prévoyons dépenser environ 117 millions de dollars au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses sont soutenues par le plan de financement du projet que nous avons mis en place au cours des deux derniers exercices.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2026. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord est stable, et nous prévoyons que les prix augmenteront au rythme de l'inflation à l'avenir. Nos prévisions quant aux volumes pour 2026 se situent entre 750 000 et 770 000 tonnes métriques de sucre, ce qui représente une baisse d'environ 3 % par rapport à 2025. Nos perspectives en matière de volumes de ventes reflètent la volatilité actuelle du marché attribuable aux effets persistants des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné ainsi qu'une certaine faiblesse de la demande de la part de quelques-uns de nos clients industriels qui s'explique par l'incidence de l'inflation générale des prix alimentaires et les récentes hausses de prix pour d'autres ingrédients connexes comme le cacao. Pour 2026, nous prévoyons, d'une part, une diminution des volumes de ventes à l'exportation à marge plus faible compte tenu de la dynamique actuelle du marché et, d'autre part, une légère croissance des volumes de ventes sur le marché intérieur qui devrait provenir de l'Est du Canada.

Nous prévoyons que la raffinerie de Montréal continuera de fonctionner à pleine capacité et produira environ 550 000 tonnes métriques de sucre raffiné. Cette production est inférieure à la demande prévue de nos clients de l'Est du Canada. Par conséquent, nous continuerons de mettre à contribution la production provenant de nos autres installations dans l'Ouest canadien, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des Producteurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2025 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte de 2025 permettra une production d'environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Ce volume attendu est conforme à la superficie visée par des contrats conclus avec les Producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume de betteraves à sucre que nous avons reçu.

Pour l'exercice 2026, nous prévoyons produire entre 100 000 et 120 000 tonnes métriques de sucre raffiné à notre usine de Vancouver. Le niveau de production de la raffinerie de Vancouver est modulable et sera ajusté au besoin pour répondre à la demande dans l'Ouest canadien, pour soutenir les ventes à l'exportation opportunistes vers les États-Unis et pour participer à répondre aux besoins liés à la demande toujours forte dans l'Est du Canada.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient croître légèrement en 2026, du fait des augmentations des coûts externes liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2026, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient être stables en 2026 par rapport à 2025.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement augmentent au cours de l'exercice 2026, car nous augmentons nos emprunts dans le cadre du projet LEAP. Nous avons atténué notre exposition aux variations des taux d'intérêt à court terme liée à notre facilité de crédit renouvelable grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2026.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités ordinaires devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026 par rapport à 2025. Nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différentes initiatives, liées principalement à la conformité réglementaire et au renforcement de notre infrastructure de production actuelle. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP dont il est question plus haut. La baisse prévue des dépenses d'investissement pour les activités ordinaires en 2026 reflète notre détermination à nous concentrer sur l'avancement de notre projet LEAP.



Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable continueront d'être solides en 2026, reflétant l'amélioration de la performance observée au cours des deux derniers exercices. La demande mondiale de sirop d'érable devrait continuer de croître au cours du prochain exercice, et nous avons la capacité de conquérir une bonne part du marché correspondant à la demande supplémentaire prévue.

À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes atteindront 55,0 millions de livres pour l'exercice 2026, ce qui représente un taux de croissance d'environ 3 % par rapport à 2025. La croissance prévue de notre secteur des produits de l'érable est assujettie à l'incidence négative possible de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché à l'échelle mondiale et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érable de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'érable par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes procuré suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande attendue de nos clients pour la majeure partie de l'exercice 2026. Nous prévoyons satisfaire les besoins de volume restants au moyen du sirop d'érable provenant de la récolte à venir de 2026 et/ou des réserves actuelles des PPAQ.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 2,0 millions de dollars à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable en 2026. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Le rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2025 et les états financiers consolidés audités pour l'exercice 2025 de Rogers peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclus) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIJA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.



- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2025			T4 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	39 589	4 444	44 033	43 150	6 582	49 732
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
Marge brute ajustée	46 410	5 516	51 926	44 390	5 680	50 070
Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781	26 766	3 314	30 080
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
Résultat ajusté des activités d'exploitation	28 976	2 698	31 674	28 006	2 412	30 418
Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781	26 766	3 314	30 080
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 075	1 721	7 796	6 219	1 672	7 891
BAlIA ¹⁾	28 230	3 347	31 577	32 985	4 986	37 971
BAlIA ¹⁾	28 230	3 347	31 577	32 985	4 986	37 971
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
BAlIA ajusté	35 051	4 419	39 470	34 225	4 084	38 309
Bénéfice net			13 674			18 562
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			7 893			338
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			324			8
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 109)			(89)
Bénéfice net ajusté			19 782			18 819
Bénéfice net de base par action			0,11			0,14
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,05			0,00
Bénéfice net ajusté de base par action			0,16			0,14

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Lantic

ROGERS

Lantic
ÉRABLE  MAPLE

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

	Exercice 2025			Exercice 2024		
Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	165 611	26 627	192 238	150 860	25 012	175 872
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
Marge brute ajustée	175 356	27 319	202 675	167 431	23 992	191 423
<hr/>						
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801	84 864	12 345	97 209
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
Résultat ajusté des activités d'exploitation	105 786	14 452	120 238	101 435	11 325	112 760
<hr/>						
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801	84 864	12 345	97 209
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	23 286,9	6 825,9	30 113	22 169	6 674	28 843
BAlIA ¹⁾	119 328	20 586	139 914	107 033	19 019	126 052
<hr/>						
BAlIA ¹⁾	119 328	20 586	139 914	107 033	19 019	126 052
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
BAlIA ajusté ¹⁾	129 073	21 278	150 351	123 604	17 999	141 603
<hr/>						
Bénéfice net		64 455				53 729
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾		10 437				15 551
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾		395				1 845
Impôt sur les ajustements ci-dessus		(2 782)				(4 465)
Bénéfice net ajusté		72 505				66 660
Bénéfice net de base par action		0,50				0,45
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus		0,07				0,11
Bénéfice net ajusté de base par action		0,57				0,56

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2025.



AUDIOCONFÉRENCE ET WEBÉMISSION

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025 le 27 novembre 2025 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-800-717-1738. Pour accéder à la présentation webdiffusée en direct, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://onlinexperiences.com/Launch/QReg>ShowUUID=4D58023B-04EE-4239-8C86-F288BF355124&LangLocaleID=1033>

Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-888-660-6264 suivi du code d'accès 65224#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 27 décembre 2025. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.

À PROPOS DE ROGERS SUGAR

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Lantic Érable Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et son siège social est situé à Montréal, au Québec. Lantic Érable Inc. exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Lantic Érable Inc., qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes;
- toute information présentée à l'égard de notre projet LEAP, notamment le coût total prévu et la date prévue de mise en service;
- les prix futurs du sucre brut n° 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Lantic

ROGERS

Lantic
ÉRABLE  MAPLE

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, Veuillez COMMUNIQUER AVEC :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca



**ROGERS SUGAR INC.
Rapport financier
T4 2025**



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » ou « notre ») daté du 26 novembre 2025 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), Lantic Érable (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « Lantic Érable » ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au www.LanticRogers.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedarplus.ca. L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	2
Secteur du sucre	2
Secteur des produits de l'érable.....	3
UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES.....	4
Sucre	4
Gaz naturel.....	5
Taux de change	5
FAITS SAILLANTS	5
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	6
Résultats ajustés.....	7
INFORMATION SECTORIELLE	9
Secteur du sucre	10
Secteur des produits de l'érable.....	14
PERSPECTIVES	16
Secteur du sucre	17
Secteur des produits de l'érable.....	17
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	18
Produits totaux	18
Marge brute.....	18
Résultat des activités d'exploitation.....	19
Charges financières nettes	19
Imposition.....	20
Bénéfice net.....	20
Résumé des résultats trimestriels	21
Situation financière.....	22
Liquidités	22
Obligations contractuelles	24
Ressources en capital.....	26

TITRES EN CIRCULATION	28
ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG »)	29
<i>Rapports sur les facteurs ESG</i>	30
RISQUES ET INCERTITUDES	31
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	39
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	43
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS	43
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	44
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	44
CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	44
MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	44
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	45

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation de betteraves à sucre à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont généralement commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien et comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Lantic Érable exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits vendus par Lantic Érable, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts principalement par des distributeurs dans environ 50 pays.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre, qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits connexes, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

Secteur du sucre

INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc raffiné de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés connexes classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente environ 90 % du volume total de notre société.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente environ 56 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Pour l'exercice 2025, ce secteur représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. D'autres facteurs, comme l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides représentent environ 20 % de toutes les expéditions de l'exercice 2025.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce principalement à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave, de sirop secondaire et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de sirop secondaire et de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons conclu une nouvelle entente de cinq ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de betteraves de Taber. La première année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2025.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'atténuer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2025, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 15,25 cents US et 23,24 cents US la livre, pour s'établir à 15,87 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix inférieur de 6,92 cents US à la valeur de clôture en date du 28 septembre 2024. La fourchette de prix au cours de l'exercice considéré était inférieure à celle observée au cours de l'exercice 2024, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 17,57 cents US la livre et 27,95 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE pour l'exercice 2025, qui s'est chiffré à 18,62 cents US, a été plus bas que celui de l'exercice 2024, qui s'est chiffré à 21,75 cents US. La réduction du cours moyen du sucre brut n° 11 au cours de l'exercice 2025 reflète l'importante offre mondiale de sucre brut attendue par le marché.

Secteur des produits de l'érable

INSTALLATIONS

Lantic Érable exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

NOS PRODUITS

Lantic Érable produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de Lantic Érable est vendu au détail principalement sous des marques maison et sous diverses marques de distributeur.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada demeure le premier producteur acéricole au monde, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac dans la province de Québec. Les PPAQ représentent environ 13 500 producteurs et 8 400 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance imprévue de la demande.

Les PPAQ sont responsables de gérer les politiques de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

Lantic Érable entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à Lantic Érable.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable (la « convention de mise en marché »), les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

Sucre

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut n° 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre échéances précises par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs pour ces échéances sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le New York Board of Trade. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction de l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut n° 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport aux échéances précises, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport à l'échéance, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber dans le cadre d'un contrat d'achat négocié. Le contrat actuel a été signé le 9 mai 2025 et est valide pour une durée de cinq ans. En vertu de ce contrat, le prix d'achat des betteraves à sucre est calculé selon une formule fondée sur prix du sucre brut n° 11.

Gaz naturel

La Société est dotée d'une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

Taux de change

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons toutes nos expositions au dollar américain quotidiennement et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros, en dollars australiens ou en livres sterling. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard de ces devises, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

FAITS SAILLANTS

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 19,8 millions de dollars et à 72,5 millions de dollars, respectivement, comparativement à 18,8 millions de dollars et à 66,7 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 39,5 millions de dollars et à 150,4 millions de dollars, respectivement, comparativement à 38,3 millions de dollars et à 141,6 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations positives découlent essentiellement de l'apport plus important de nos deux secteurs d'activité.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 35,1 millions de dollars au quatrième trimestre, ce qui représente une hausse de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée par tonne métrique, en partie contrebalancé par la baisse des volumes vendus.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 129,1 millions de dollars pour l'exercice 2025, ce qui représente une hausse de 5,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre se sont établis à 781 500 tonnes métriques pour l'exercice 2025, ce qui représente une augmentation de 28 100 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2024, au cours duquel les volumes de ventes ont été inférieurs en raison de l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver au cours des deux premiers trimestres de l'exercice.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,4 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 0,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation des volumes vendus.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 21,3 millions de dollars pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 3,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des volumes de ventes supplémentaires.
- Les volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2025 ont augmenté de 14 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes aux clients existants et aux nouveaux clients.
- Au cours de l'exercice 2025, un montant de 95,2 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 74,6 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).

- La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre du projet LEAP progresse comme prévu. Au cours du second semestre de l'exercice 2025, nous avons avancé dans la phase de construction du projet, notamment avec l'installation de l'équipement de raffinage du sucre nouvellement reçu et de l'infrastructure logistique. Nous nous attendons toujours à ce que le coût total du projet se situe entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, avec une mise en service prévue au premier semestre de l'année civile 2027.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ de la période de douze mois close le 27 septembre 2025 se sont élevés à 104,0 millions de dollars, en hausse de 30,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté¹⁾ consolidé, ainsi que du calendrier favorable des paiements d'impôts sur le résultat et de la baisse des dépenses en immobilisations affectées aux activités d'exploitation, à l'exclusion de celles liées au projet LEAP.
- Au quatrième trimestre de l'exercice 2025, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars. Pour l'exercice 2025, nous avons versé 0,36 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 46,1 millions de dollars.
- Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 14 janvier 2026.
- Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration a approuvé le dépôt d'un prospectus préalable de base simplifié en lien avec les initiatives financières prévues au cours des deux prochains exercices.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2025	T4 2024	CUM 2025	CUM 2024
Sucre (en tonnes métriques)	195 952	204 540	781 454	753 333
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 926	11 927	53 398	46 947
Produits totaux ¹⁾	322 671	333 029	1 312 629	1 231 763
Marge brute	44 033	49 732	192 238	175 872
Ajustement du coût des ventes ²⁾	(7 893)	(338)	(10 437)	(15 551)
Marge brute ajustée ³⁾	51 926	50 070	202 675	191 423
Résultat des activités d'exploitation	23 781	30 080	109 801	97 209
Résultat ajusté des activités d'exploitation ³⁾	31 674	30 418	120 238	112 760
BAIIA ³⁾	31 577	37 971	139 914	126 052
BAIIA ajusté ³⁾	39 470	38 309	150 351	141 603
Bénéfice net	13 674	18 562	64 455	53 729
de base par action	0,11	0,14	0,50	0,45
dilué par action	0,10	0,13	0,49	0,41
Bénéfice net ajusté ³⁾	19 782	18 819	72 505	66 660
Bénéfice net ajusté de base par action ³⁾	0,16	0,14	0,57	0,56
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ⁴⁾	104 046	73 341	104 046	73 341
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

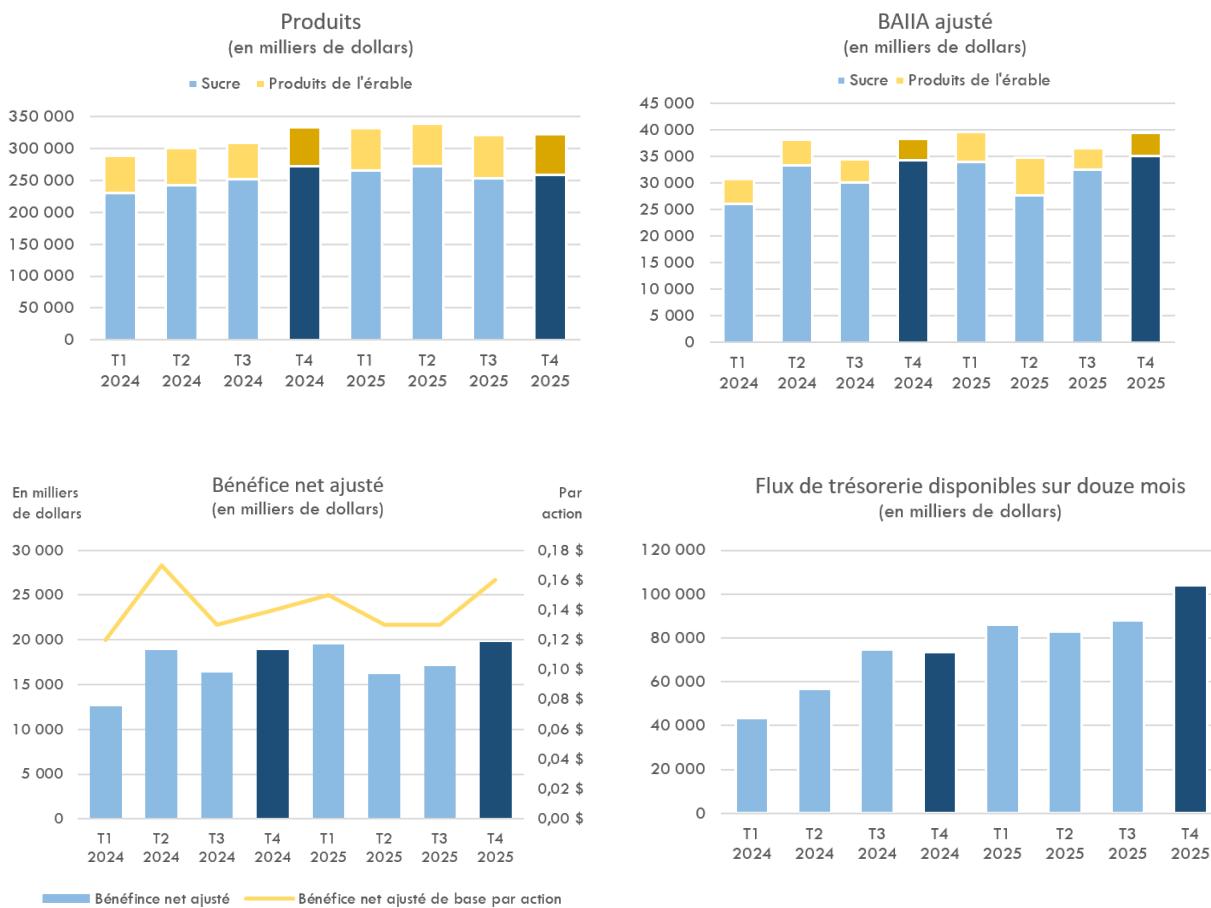
1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

4) Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant ainsi la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers représentent mieux nos activités pour les gestionnaires, les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAlIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, du taux de la marge brute ajustée, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAlIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T4 2025			T4 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(3 773)	–	(3 773)	(3 757)	–	(3 757)
Contrats de change à terme	(1 180)	(1 269)	(2 449)	1 047	719	1 766
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(4 953)	(1 269)	(6 222)	(2 710)	719	(1 991)
Cumul des écarts temporaires	(1 868)	197	(1 671)	1 470	183	1 653
Ajustement total du coût des ventes	(6 821)	(1 072)	(7 893)	(1 240)	902	(338)

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2025			CUM 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(9 609)	–	(9 609)	(12 533)	–	(12 533)
Contrats de change à terme	(5 932)	(2 166)	(8 098)	2 862	822	3 684
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(15 541)	(2 166)	(17 707)	(9 671)	822	(8 849)
Cumul des écarts temporaires	5 796	1 474	7 270	(6 900)	198	(6 702)
Ajustement total du coût des ventes	(9 745)	(692)	(10 437)	(16 571)	1 020	(15 551)

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 27 septembre 2025, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 7,9 millions de dollars et de 10,4 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 0,3 million de dollars et de 15,6 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)		T4 2025			T4 2024		
		Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	259 019	63 652	322 671		272 811	60 218	333 029
Marge brute	39 589	4 444	44 033		43 150	6 582	49 732
Charges administratives et de vente	10 078	2 705	12 783		9 305	2 919	12 224
Frais de distribution	7 356	113	7 469		7 079	349	7 428
Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781		26 766	3 314	30 080
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	6 821	1 072	7 893		1 240	(902)	338
Marge brute ajustée ²⁾	46 410	5 516	51 926		44 390	5 680	50 070
Résultat ajusté des activités d'exploitation ²⁾	28 976	2 698	31 674		28 006	2 412	30 418
BAlIA ²⁾	28 230	3 347	31 577		32 985	4 986	37 971
BAlIA ajusté ²⁾	35 051	4 419	39 470		34 225	4 084	38 309
Renseignements supplémentaires :							
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	19 856	437	20 293		24 545	492	25 037
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	—	—	—		3 778	—	3 778
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 455	1 207	2 662		—	19	19

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Résultats par secteur (en milliers de dollars)		CUM 2025			CUM 2024		
		Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits ¹⁾	1 049 490	263 139	1 312 629		998 029	233 734	1 231 763
Marge brute	165 611	26 627	192 238		150 860	25 012	175 872
Charges administratives et de vente	42 117	12 125	54 242		40 502	11 429	51 931
Frais de distribution	27 453	742	28 195		25 494	1 238	26 732
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801		84 864	12 345	97 209
Ajustement du coût des ventes ²⁾	9 745	692	10 437		16 571	(1 020)	15 551
Marge brute ajustée ³⁾	175 356	27 319	202 675		167 431	23 992	191 423
Résultat ajusté des activités d'exploitation ³⁾	105 786	14 452	120 238		101 435	11 325	112 760
BAlIA ³⁾	119 328	20 586	139 914		107 033	19 019	126 052
BAlIA ajusté ³⁾	129 073	21 278	150 351		123 604	17 999	141 603
Renseignements supplémentaires :							
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	93 657	1 553	95 210		74 716	1 120	75 836
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	—	—	—		9 670	—	9 670
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	3 302	1 390	4 692		3 046	128	3 174

1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Secteur du sucre

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, ainsi que des actifs logistiques destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons que la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné supplémentaire attribuable au projet LEAP sera mise en service au premier semestre de l'année civile 2027.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2025, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la partie montréalaise du projet, qui constitue la pierre angulaire du projet LEAP, car elle comprend la capacité de raffinage du sucre supplémentaire de 100 000 tonnes métriques. À l'appui de notre stratégie, nous avons réaffecté une partie des ressources liées à la partie torontoise du projet à la partie montréalaise afin de contribuer à son achèvement. Nous avons planifié et échelonné les travaux liés à notre centre de distribution de Toronto afin de mieux faire concorder l'achèvement des travaux et la date de mise en service prévue de la capacité supplémentaire de raffinage du sucre à Montréal.

La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre à Montréal progresse, bien qu'à un rythme plus lent en raison de la complexité associée à l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre dans le bâtiment remis à neuf sans nuire à la capacité de production actuelle afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous prévoyons que ces défis repousseront la date de mise en service prévue d'environ six mois, soit jusqu'en juin 2027.

Au cours du second semestre de l'exercice 2025, nous avons achevé la construction du nouveau local électrique, progressé dans les activités relatives aux travaux de gros œuvre liés à la remise à neuf du bâtiment principal du projet d'agrandissement, poursuivi l'installation de l'équipement de raffinage du sucre avec le soutien sur place de l'un de nos principaux fournisseurs européens et procédé au déploiement de la nouvelle infrastructure logistique.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, des entrées de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également majoré le montant disponible aux termes de notre facilité de crédit renouvelable de 75 millions de dollars pour le porter à 340 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ »), pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement à des conditions favorables aux entreprises québécoises (le « prêt ESSOR d'IQ »), et le deuxième prêt à terme est d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars (le « prêt à terme d'IQ »). Au 27 septembre 2025, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ. Un deuxième prélèvement de 16,5 millions de dollars a été effectué dans le cadre de cette facilité le 19 novembre 2025.

Pour l'exercice 2025, un montant de 74,6 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 42,6 millions de dollars pour l'exercice 2024. Au 27 septembre 2025, un montant cumulatif de 128,4 millions de dollars, incluant des intérêts de 3,7 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, relativement au projet LEAP.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

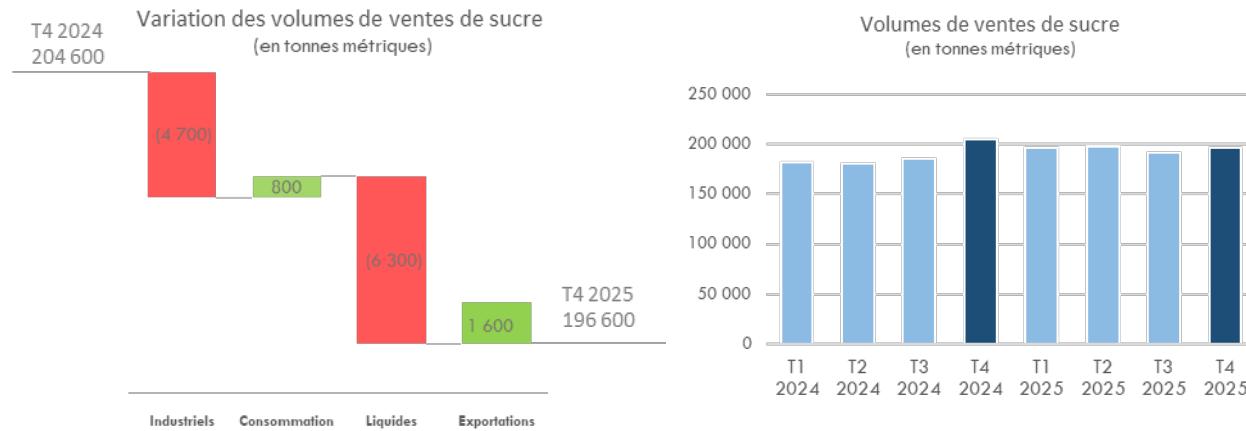
PRODUITS

	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)	259 019	272 811	(13 792)	1 049 490	998 029	51 461

Au cours du quatrième trimestre de 2025, les produits ont diminué de 13,8 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse du prix moyen du sucre brut n° 11 et de la diminution des volumes de ventes. Par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 3,2 cents US la livre pour se chiffrer à 16,18 cents US la livre pour le trimestre considéré. Cette variation a été partiellement contrecarrée par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025.

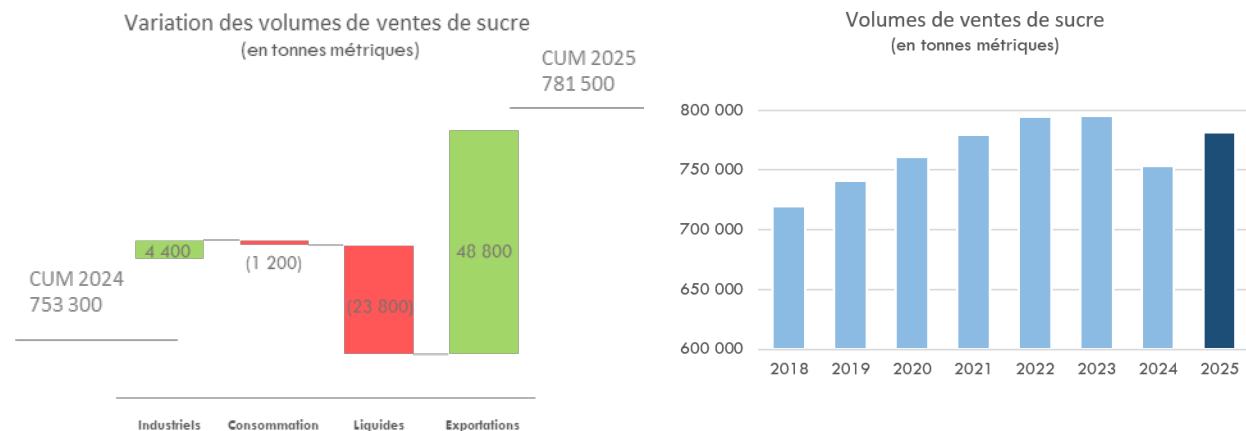
Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, les produits ont augmenté de 51,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation positive s'explique en grande partie par la hausse des volumes de ventes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement attribuable à l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver, qui a réduit les volumes de ventes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024, et par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025. Cette variation a été contrebalancée en partie par une diminution du prix du sucre brut n° 11 compris dans nos produits pour l'exercice 2025, par rapport à l'exercice précédent. Le prix moyen de la composante sucre brut n° 11 incluse dans nos produits a diminué de 3,09 cents US la livre comparativement à l'exercice précédent pour se chiffrer à 19,42 cents US la livre pour l'exercice 2025.



Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 196 000 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 4 %, ou 8 600 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué de 4 700 tonnes métriques par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 6 300 tonnes métriques par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont enregistré une légère hausse par rapport à un an plus tôt, en raison du calendrier des ventes.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 1 600 tonnes métriques au quatrième trimestre de 2025, ce qui s'explique par l'augmentation des ventes opportunistes aux clients existants sur le marché américain.



Au cours de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à environ 781 500 tonnes métriques, ce qui représente une hausse d'environ 28 200 tonnes métriques en regard de ceux de l'exercice précédent. La variation positive est essentiellement attribuable à l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver sur les volumes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024, qui a réduit les volumes de ventes d'environ 23 500 tonnes métriques.

Les variations des volumes de ventes par catégorie de clients sont les suivantes :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 4 400 tonnes métriques, sous l'effet surtout de la forte demande actuelle de nos clients existants et de l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal au quatrième trimestre.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué de 1 200 tonnes métriques, en raison surtout du calendrier des ventes.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 23 800 tonnes métriques, en raison surtout de la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 48 800 tonnes métriques, ce qui s'explique par l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024, pendant lequel nous avons donné la priorité aux expéditions aux clients nationaux, et par l'augmentation des ventes opportunistes aux clients existants sur le marché américain.

MARGE BRUTE

	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Marge brute	39 589	43 150	(3 561)	165 611	150 860	14 751
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 821	1 240	5 581	9 745	16 571	(6 826)
Marge brute ajustée ¹⁾	46 410	44 390	2 020	175 356	167 431	7 925
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	237	217	20	224	222	2
Élément inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 879	5 092	(213)	18 570	17 678	892

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2025 s'est chiffrée à 39,6 millions de dollars et à 165,6 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des pertes de 6,8 millions de dollars et de 9,7 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 43,2 millions de dollars et à 150,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des pertes de 1,2 million de dollars et de 16,6 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2025 s'est établie à 46,4 millions de dollars et à 175,4 millions de dollars, respectivement, contre 44,4 millions de dollars et 167,4 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2024.

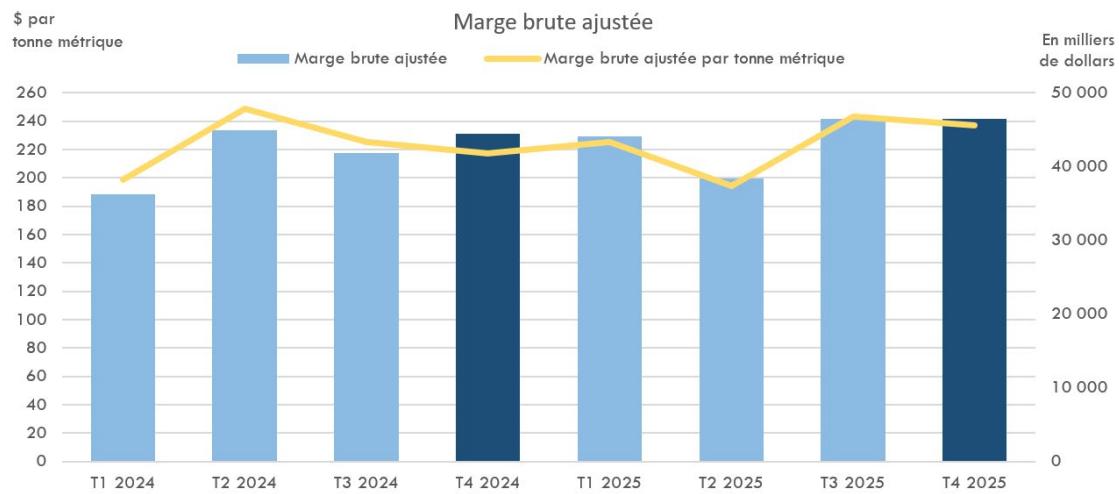
La marge brute ajustée du quatrième trimestre a augmenté de 2,0 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation des prix moyens pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 237 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 217 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la baisse des volumes de ventes.

Pour l'exercice 2025, la marge brute ajustée s'est accrue de 7,9 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des volumes de ventes associée au retour à la normale des activités à Vancouver en 2025 après la grève au premier semestre de 2024, ainsi que des hausses de prix liées au marché pour les clients. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'accroissement des dépenses affectées aux activités d'entretien à la raffinerie de Montréal au premier semestre de 2025, en raison de bris d'équipement imprévus.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 224 \$ pour l'exercice 2025, contre 222 \$ par tonne métrique pour l'exercice précédent. La légère hausse de 2 \$ par tonne métrique est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente et des volumes de ventes accrus, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025



AUTRES CHARGES

	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Charges administratives et de vente	10 078	9 305	773	42 117	40 502	1 615
Frais de distribution	7 356	7 079	277	27 453	25 494	1 959
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	238	180	58	921	755	166
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	958	947	11	3 796	3 736	60

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de l'exercice 2025 ont augmenté de 0,8 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie, en raison d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour le trimestre considéré.

Les frais de distribution ont augmenté de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des coûts de logistique supplémentaires attribuables aux volumes d'exportations plus élevés.

Les charges administratives et de vente pour l'exercice 2025 ont augmenté de 1,6 million de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la hausse de 2,2 millions de dollars de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour l'exercice 2025, ainsi que par la charge non récurrente de 1,6 million de dollars comptabilisée au troisième trimestre de l'exercice 2025 relativement à des indemnités de départ. Cette variation a été contrebalancée en partie par une baisse de 2,0 millions de dollars des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel.

Les frais de distribution pour l'exercice 2025 ont augmenté de 2,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de la hausse des coûts de logistique pour soutenir la croissance des volumes de ventes d'exportations.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
Résultat des activités d'exploitation	22 155	26 766	(4 611)	96 041	84 864	11 177
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 821	1 240	5 581	9 745	16 571	(6 826)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	28 976	28 006	970	105 786	101 435	4 351
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 075	6 219	(144)	23 287	22 169	1 118
BAIIA ¹⁾	28 230	32 985	(4 755)	119 328	107 033	12 295
BAIIA ajusté ¹⁾	35 051	34 225	826	129 073	123 604	5 469

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 22,2 millions de dollars et à 96,0 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 4,6 millions de dollars et une hausse de 11,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2025 a progressé de 1,0 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'accroissement de la marge brute ajustée, en partie contrebalancé par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2025 s'est accru de 4,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée ayant été partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 28,2 millions de dollars et à 119,3 millions de dollars, respectivement, en baisse de 4,8 millions de dollars et en hausse de 12,3 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 a augmenté de 0,8 million de dollars et de 5,5 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée, partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Secteur des produits de l'érable

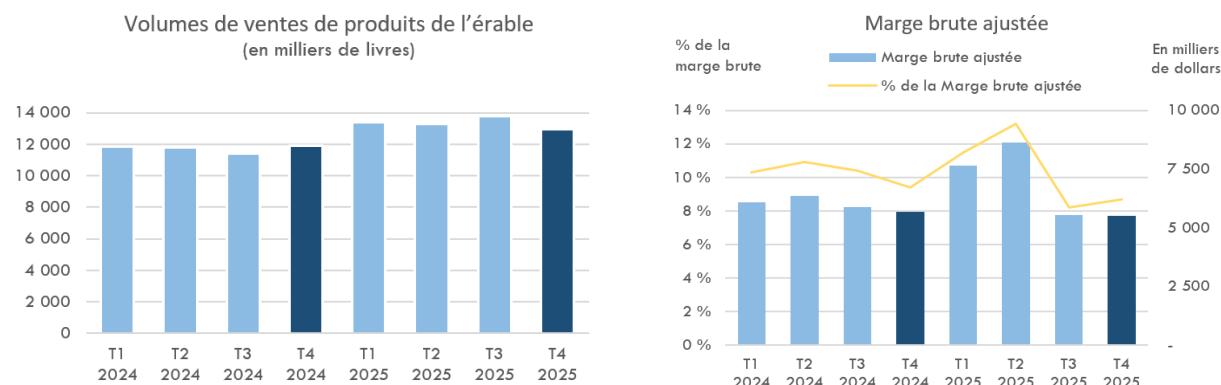
PRODUITS

(en milliers de dollars, sauf les volumes)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
Volume (en milliers de livres)	12 926	11 927	999	53 398	46 947	6 451
Produits	63 652	60 218	3 434	263 139	233 734	29 405

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 ont augmenté de 3,4 millions de dollars et de 29,4 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des volumes de ventes attribuable à la conjoncture de marché favorable.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025, les volumes vendus ont augmenté de 1,0 million de livres et de 6,5 millions de livres, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les augmentations de volume sont principalement attribuables à la hausse des ventes aux clients existants et aux ventes supplémentaires à de nouveaux clients.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025



MARGE BRUTE

	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données sur le taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	4 444	6 582	(2 138)	26 627	25 012	1 615
Ajustement total du coût des ventes ^{1),2)}	1 072	(902)	1 974	692	(1 020)	1 712
Marge brute ajustée ¹⁾	5 516	5 680	(164)	27 319	23 992	3 327
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	8,7 %	9,4 %	(0,7) %	10,4 %	10,3 %	0,1 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	836	789	47	3 281	3 143	137

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est chiffrée à 4,4 millions de dollars et à 26,6 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des pertes de 1,1 million de dollars et de 0,7 million de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. La marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 6,6 millions de dollars et à 25,0 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des profits de 0,9 million de dollars et de 1,0 million de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2025 a diminué de 0,2 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation défavorable s'explique essentiellement par la hausse du coût d'acquisition moyen du sirop d'éryable associée à la composition des produits vendus au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par l'augmentation des volumes vendus au cours de cette période. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 8,7 %, en baisse de 0,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée de l'exercice 2025 s'est accrue de 3,3 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement associée à l'accroissement des volumes vendus aux clients, à la baisse des charges d'exploitation associées aux activités d'emboîtement et au rabais pour quantités reçues des PPAQ au cours de l'exercice 2025. Cette variation favorable a été partiellement contrebalancée par l'incidence de la hausse du coût d'acquisition du sirop d'éryable au second semestre de l'exercice 2025, comparativement à des coûts moyens moins élevés opportunistes au cours de l'exercice 2024, ainsi que par la composition défavorable des produits vendus. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour l'exercice 2025 s'est établi à 10,4 %, en hausse de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent.

AUTRES CHARGES

	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	2 705	2 919	(214)	12 125	11 429	696
Frais de distribution	113	349	(236)	742	1 238	(496)
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :						
Amortissement des immobilisations incorporelles	885	883	2	3 544	3 531	13

Au quatrième trimestre de l'exercice 2025, les charges administratives et de vente ont reculé de 0,2 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

Les charges administratives et de vente de l'exercice 2025 ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, par suite essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre des charges liées à la rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025 ont reculé de 0,2 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des coûts de logistique et d'un recouvrement plus élevé de ces coûts auprès des clients.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAlIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
Résultat des activités d'exploitation	1 626	3 314	(1 688)	13 760	12 345	1 415
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 072	(902)	1 974	692	(1 020)	1 712
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1) 3)}	2 698	2 412	286	14 452	11 325	3 127
Amortissements	1 721	1 672	49	6 826	6 674	152
BAlIA ¹⁾	3 347	4 986	(1 639)	20 586	19 019	1 567
BAlIA ajusté ¹⁾	4 419	4 084	335	21 278	17 999	3 279

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 1,6 million de dollars et à 13,8 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 1,7 million de dollars et une hausse de 1,4 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre a augmenté de 0,3 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse des frais de distribution et des charges administratives et de vente, en partie contrebalancée par la diminution de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2025 a progressé de 3,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation de la marge brute ajustée et de la diminution des frais de distribution, atténuées par la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAlIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 3,4 millions de dollars et à 20,6 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 1,6 million de dollars et une hausse de 1,6 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAlIA ajusté du quatrième trimestre de l'exercice 2025 a augmenté de 0,3 million de dollars, en raison de la baisse des frais de distribution et des charges administratives et de vente, en partie contrebalancée par le repli de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut.

Le BAlIA ajusté de l'exercice 2025 a progressé de 3,3 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des marges brutes ajustées et de la baisse des frais de distribution, contrées en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité au cours des deux derniers exercices, nous prévoyons de continuer à dégager de bons résultats financiers en 2026. La volatilité du marché actuelle attribuable à la révision des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités jusqu'à présent. Nous présumons que cette situation se maintiendra au cours de l'exercice 2026 et qu'aucune modification défavorable importante ne sera apportée à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (l'**« ACEUM »**). Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Notre projet LEAP va de l'avant et nous prévoyons que la phase de construction du projet progressera considérablement en 2026, alors que nous poursuivons l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre et de l'infrastructure logistique. Dans le cadre de ce projet, nous prévoyons dépenser environ 117 millions de dollars au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses sont soutenues par le plan de financement du projet que nous avons mis en place au cours des deux derniers exercices.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2026. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord est stable, et nous prévoyons que les prix augmenteront au rythme de l'inflation à l'avenir. Nos prévisions quant aux volumes pour 2026 se situent entre 750 000 et 770 000 tonnes métriques de sucre, ce qui représente une baisse d'environ 3 % par rapport à 2025. Nos perspectives en matière de volumes de ventes reflètent la volatilité actuelle du marché attribuable aux effets persistants des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné ainsi qu'une certaine faiblesse de la demande de la part de quelques-uns de nos clients industriels qui s'explique par l'incidence de l'inflation générale des prix alimentaires et les récentes hausses de prix pour d'autres ingrédients connexes comme le cacao. Pour 2026, nous prévoyons, d'une part, une diminution des volumes de ventes à l'exportation à marge plus faible compte tenu de la dynamique actuelle du marché et, d'autre part, une légère croissance des volumes de ventes sur le marché intérieur qui devrait provenir de l'Est du Canada.

Nous prévoyons que la raffinerie de Montréal continuera de fonctionner à pleine capacité et produira environ 550 000 tonnes métriques de sucre raffiné. Cette production est inférieure à la demande prévue de nos clients de l'Est du Canada. Par conséquent, nous continuerons de mettre à contribution la production provenant de nos autres installations dans l'Ouest canadien, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des Producteurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2025 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte de 2025 permettra une production d'environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Ce volume attendu est conforme à la superficie visée par des contrats conclus avec les Producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume de betteraves à sucre que nous avons reçu.

Pour l'exercice 2026, nous prévoyons produire entre 100 000 et 120 000 tonnes métriques de sucre raffiné à notre usine de Vancouver. Le niveau de production de la raffinerie de Vancouver est modulable et sera ajusté au besoin pour répondre à la demande dans l'Ouest canadien, pour soutenir les ventes à l'exportation opportunistes vers les États-Unis et pour participer à répondre aux besoins liés à la demande toujours forte dans l'Est du Canada.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient croître légèrement en 2026, du fait des augmentations des coûts externes liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2026, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient être stables en 2026 par rapport à 2025.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement augmentent au cours de l'exercice 2026, car nous augmentons nos emprunts dans le cadre du projet LEAP. Nous avons atténué notre exposition aux variations des taux d'intérêt à court terme liée à notre facilité de crédit renouvelable grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2026.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités ordinaires devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026 par rapport à 2025. Nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différentes initiatives, liées principalement à la conformité réglementaire et au renforcement de notre infrastructure de production actuelle. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP dont il est question plus haut. La baisse prévue des dépenses d'investissement pour les activités ordinaires en 2026 reflète notre détermination à nous concentrer sur l'avancement de notre projet LEAP.

Secteur des produits de l'érythe

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érythe continueront d'être solides en 2026, reflétant l'amélioration de la performance observée au cours des deux derniers exercices. La demande mondiale de sirop d'érythe devrait continuer de croître au cours du prochain exercice, et nous avons la capacité de conquérir une bonne part du marché correspondant à la demande supplémentaire prévue.

À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes atteindront 55,0 millions de livres pour l'exercice 2026, ce qui représente un taux de croissance d'environ 3 % par rapport à 2025. La croissance prévue de notre secteur des produits de l'érythe est assujettie à l'incidence négative possible de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché à l'échelle mondiale et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érythe provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érythe de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'érythe par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes procuré suffisamment de sirop d'érythe pour répondre à la demande attendue de nos clients pour la majeure partie de l'exercice 2026. Nous prévoyons satisfaire les besoins de volume restants au moyen du sirop d'érythe provenant de la récolte à venir de 2026 et/ou des réserves actuelles des PPAQ.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 2,0 millions de dollars à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable en 2026. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T4 2025	T4 2024	CUM 2025	CUM 2024
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	195 952	204 540	781 454	753 333
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 926	11 927	53 398	46 947
Produits totaux ¹⁾	322 671	333 029	1 312 629	1 231 763
Marge brute	44 033	49 732	192 238	175 872
Marge brute ajustée ²⁾	51 926	50 070	202 675	191 423
Résultat des activités d'exploitation	23 781	30 080	109 801	97 209
Résultat ajusté des activités d'exploitation ²⁾	31 674	30 418	120 238	112 760
BAlIA ²⁾	31 577	37 971	139 914	126 052
BAlIA ajusté ²⁾	39 470	38 309	150 351	141 603
Charges financières nettes	6 405	5 286	23 502	23 783
Charge d'impôt sur le résultat	3 702	6 232	21 844	19 697
Bénéfice net	13 674	18 562	64 455	53 729
de base par action	0,11	0,14	0,50	0,45
dilué par action	0,10	0,13	0,49	0,41
Bénéfice net ajusté ²⁾	19 782	18 819	72 505	66 660
de base par action ²⁾	0,16	0,14	0,57	0,56
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Produits totaux

Les produits du quatrième trimestre ont diminué de 10,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse découle essentiellement des prix moins élevés reçus des clients pour le sucre brut n° 11 et de la diminution des volumes de ventes dans le secteur du sucre. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable et par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025. Les produits de l'exercice 2025 ont augmenté de 80,9 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, principalement en raison des volumes de ventes accrus à la fois dans le secteur du sucre et le secteur des produits de l'érable. L'augmentation s'explique aussi par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la baisse du prix payé pour le sucre brut n° 11 dans le secteur du sucre.

Marge brute

La marge brute a diminué de 5,7 millions de dollars au quatrième trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du quatrième trimestre s'est accrue de 1,9 million de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable au cours du quatrième trimestre découle principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre du fait essentiellement de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par une légère diminution de la marge brute ajustée dans le secteur des produits de l'érable.

La marge brute a augmenté de 16,4 millions de dollars pour l'exercice 2025. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée de l'exercice 2025 s'est accrue de 11,3 millions de dollars comparativement à celle de l'exercice précédent. La variation favorable découle principalement de la marge brute ajustée plus élevée à la fois dans le secteur du sucre et le secteur des produits de l'érable.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre s'est élevé à 23,8 millions de dollars, contre 30,1 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 6,3 millions de dollars. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre s'est chiffré à 31,7 millions de dollars, contre 30,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 1,3 million de dollars. La variation favorable s'explique essentiellement par l'apport plus important à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2025 s'est élevé à 109,8 millions de dollars, contre 97,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2025 s'est chiffré à 120,2 millions de dollars, contre 112,8 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 7,4 millions de dollars. La variation favorable s'explique essentiellement par l'apport plus important à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Charges financières nettes

	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la désactualisation de 849 \$ (1 130 \$ en 2024)	1 860	2 203	(343)	9 244	8 636	608
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	2 132	736	1 396	5 166	4 695	471
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 222 \$ (213 \$ en 2024)	926	924	2	3 702	3 694	8
Amortissement des frais de financement différés	322	333	(11)	1 531	1 328	203
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	635	656	(21)	1 890	1 822	68
Autres charges d'intérêts	(222)	(11)	(211)	(52)	43	(95)
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	428	437	(9)	1 626	1 720	(94)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	324	8	316	395	1 845	(1450)
Charges financières nettes	6 405	5 286	1 119	23 502	23 783	(281)

Pour le quatrième trimestre de 2025, les charges financières nettes ont augmenté de 1,1 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la hausse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable, du fait des emprunts moyens plus importants, et de l'augmentation du taux d'intérêt moyen sur nos contrats de swap. L'augmentation découle également des variations liées au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la baisse des charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, dont la valeur nominale nette s'élevait à 115,0 millions de dollars pour le trimestre considéré, contre 155,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation des débentures convertibles subordonnées non garanties est liée à l'émission de débentures convertibles subordonnées non garanties de huitième série (les « débentures de huitième série ») et au calendrier de remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série (les « débentures de sixième série ») et des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série (les « débentures de septième série ») au cours de l'exercice 2025.

Les charges financières nettes de l'exercice 2025 ont enregistré une diminution de 0,3 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, qui est largement associée à l'incidence moindre des variations liées au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait de l'augmentation du taux d'intérêt moyen sur nos contrats de swap au cours de l'exercice 2025 par rapport l'exercice précédent. La variation a été également contrebalancée par la hausse des charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties en lien avec l'émission des débentures de huitième série en février 2025 et le moment du remboursement des débentures de sixième série en décembre 2024 et des débentures de septième série en mars 2025.

Imposition

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
Exigible	3 488	2 168	1 320	21 890	15 496	6 394
Différé	214	4 064	(3 850)	(46)	4 201	(4 247)
Charge d'impôt sur le résultat	3 702	6 232	(2 530)	21 844	19 697	2 147

Les variations de la charge d'impôt exigible et différé pour le trimestre considéré et l'exercice 2025 concordent avec la variation du résultat avant impôt comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net a diminué de 4,9 millions de dollars et augmenté de 10,7 millions de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 1,0 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancées en partie par les charges financières nettes plus élevées.

Le bénéfice net ajusté de l'exercice 2025 a augmenté de 5,8 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de la Société pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	2025				TRIMESTRES ²⁾			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
Volumes de sucre (TM)	195 952	191 147	198 246	196 100	204 540	185 799	180 618	182 376
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	12 926	13 796	13 294	13 382	11 927	11 392	11 777	11 851
Produits totaux ³⁾	322 671	320 445	338 184	331 329	333 029	309 091	300 944	288 699
Marge brute	44 033	48 500	52 965	46 740	49 732	36 635	44 861	44 644
Marge brute ajustée ¹⁾	51 926	51 993	47 025	51 731	50 070	47 742	51 292	42 319
Résultat des activités d'exploitation	23 781	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	31 674	29 215	27 352	31 997	30 418	27 422	31 135	23 785
BAlIA ¹⁾	31 577	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045
BAlIA ajusté ¹⁾	39 470	36 564	34 702	39 615	38 309	34 479	38 095	30 720
Bénéfice net	13 674	14 429	20 544	15 808	18 562	7 379	13 936	13 852
de base par action	0,11	0,11	0,16	0,12	0,14	0,06	0,13	0,13
dilué par action	0,10	0,10	0,14	0,11	0,13	0,06	0,11	0,11
Bénéfice net ajusté ¹⁾	19 782	17 041	16 165	19 517	18 819	16 337	18 891	12 613
de base par action	0,16	0,13	0,13	0,15	0,14	0,13	0,17	0,12
dilué par action	0,15	0,12	0,11	0,14	0,13	0,11	0,15	0,10
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	237	243	194	225	217	225	249	199
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	8,7 %	8,2 %	13,2 %	11,5 %	9,4 %	10,4 %	10,9 %	10,3 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

3) Au quatrième trimestre de 2025, la Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les exportations aux États-Unis pour le secteur du sucre. En conséquence, les montants connexes facturés aux clients ont été comptabilisés dans les produits et un montant compensatoire correspondant a été imputé au coût des ventes. Les informations financières trimestrielles comparatives pour l'exercice 2025 ont été ajustées pour tenir compte de cet ajustement de présentation mineur. L'incidence sur les produits totaux du premier, du deuxième et du troisième trimestre de 2025, avec un montant compensatoire correspondant imputé au coût des ventes, s'est établie à 8,2 millions de dollars, à 11,9 millions de dollars et à 6,7 millions de dollars, respectivement. Cet ajustement de présentation n'a pas eu d'incidence sur les marges brutes et les marges brutes ajustées.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont les meilleurs trimestres sur le plan de la marge brute ajustée, du BAlIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAlIA ajusté et du bénéfice net ajusté. Au cours des deux derniers exercices, le profil des volumes de ventes par trimestre présenté ci-dessus a été influencé par les variations des volumes de ventes à l'exportation liées à la volatilité du marché résultant de nouveaux tarifs douaniers sur les ventes aux États-Unis et du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail au cours du premier semestre de l'exercice 2024.

Le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Au cours des quatre trimestres de l'exercice 2025, nous avons observé une tendance favorable en ce qui a trait aux volumes de ventes, en raison des conditions de marché avantageuses et d'une forte demande de nos clients nouveaux et existants.

Situation financière

(en milliers de dollars)	27 septembre 2025	28 septembre 2024	30 septembre 2023
Total des actifs	1 162 843 \$	1 078 744 \$	960 901 \$
Total des passifs	704 390	656 331	654 005

La hausse de 84,1 millions de dollars du total des actifs pour l'exercice 2025 s'explique principalement par une augmentation de 74,9 millions de dollars des immobilisations corporelles largement associée au projet LEAP, par un accroissement de 17,3 millions de dollars des actifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché sur l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2025, et par une hausse de 8,8 millions de dollars des clients et autres débiteurs en raison du calendrier. L'accroissement du total des actifs a été atténué par une baisse de 10,6 millions de dollars de la trésorerie, par une diminution de 3,7 millions de dollars des immobilisations incorporelles et de 1,1 million de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de l'amortissement comptabilisé au cours de l'exercice et par une baisse de 1,5 million de dollars de l'impôt sur le résultat à recevoir en raison du calendrier des acomptes provisionnels.

L'augmentation du total des passifs de 48,1 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse de 19,5 millions de dollars de l'impôt à payer en raison du calendrier des acomptes provisionnels et des charges d'impôt exigible plus élevées, à une augmentation de 15,7 millions de dollars des fournisseurs et autres créateurs du fait du calendrier et de l'augmentation des créateurs liés au projet LEAP, à un accroissement de 6,4 millions de dollars du prêt à terme en lien avec le prélèvement sur le prêt d'IQ au premier trimestre de l'exercice 2025 et à l'augmentation de 5,4 millions de dollars des passifs d'impôt différé. La facilité de crédit renouvelable a été majorée de 47,0 millions de dollars au cours de l'exercice, principalement pour soutenir une réduction de 40,0 millions de dollars du solde lié aux débentures convertibles en cours.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers et/ou de rachats d'actions de catégorie A de Lantic, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débentures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2025	Exercice 2024
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	121 438	79 790
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(43 364)	5 364
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(88 686)	(66 075)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	36	(4)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(10 576)	19 075

Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation de l'exercice 2025 ont augmenté de 41,6 millions de dollars comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 25,5 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie, d'une variation positive de 3,8 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une baisse de 13,8 millions de dollars de l'impôt sur le résultat payé. Ces variations positives ont été contrebalancées en partie par une augmentation de 1,5 million de dollars des intérêts payés.

Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement de l'exercice 2025 ont diminué de 48,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par les rachats nets de 45,4 millions de dollars des débentures convertibles associé au remboursement de débentures de sixième et de septième séries totalisant 155,0 millions de dollars, partiellement contrebalancé par l'émission de débentures de huitième série d'un montant de 115,0 millions de dollars. Cette diminution est également attribuable à l'augmentation de 4,2 millions de dollars des dividendes versés au cours de l'exercice 2025 en raison des actions supplémentaires émises en mars 2024.

Les sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré se sont accrues de 22,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation s'explique essentiellement par le paiement de 66,2 millions de dollars pour l'exercice 2025 en lien avec le projet LEAP, comparativement à 33,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette variation a été partiellement contrebalancée par une diminution de 10,0 millions de dollars des dépenses en immobilisations affectées aux activités ordinaires au cours de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice 2024.

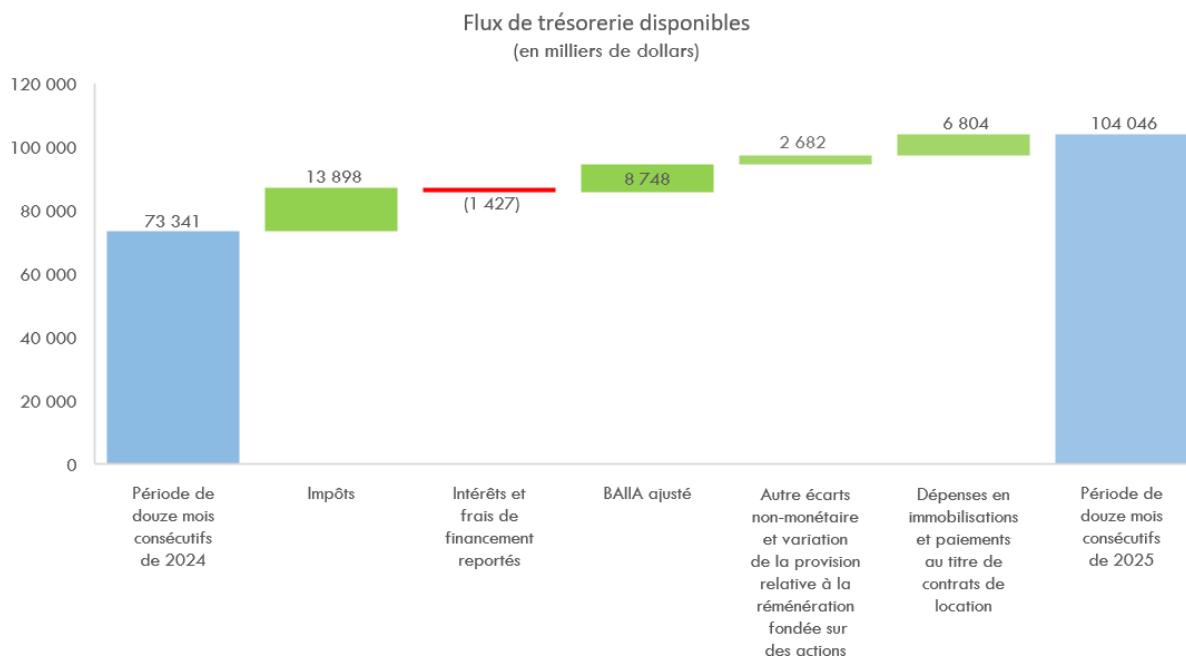
Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités ordinaires et, par conséquent, d'exclure les éléments liés au projet LEAP. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu du paiement des frais de financement différés, des obligations locatives et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée désignent les dépenses en immobilisations pour des projets qui devraient générer des rendements plus élevés grâce à une efficience accrue ou à une capacité accrue. Les flux de trésorerie disponibles ne tiennent pas compte des dépenses liées au projet LEAP.

	Période de douze mois	
(en milliers de dollars)	2025	2024
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	121 438	79 790
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	6 776	10 572
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	10 832	17 396
Paiement de frais de financement différés	(542)	(646)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(5 779)	1 712
Paiement au titre des obligations locatives	(7 013)	(6 700)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	(22 511)	(32 506)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	845	3 723
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	(21 666)	(28 783)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	104 046	73 341
Dividendes déclarés	46 119	43 996

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 27 septembre 2025 se sont chiffrés à 104,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 30,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation de 8,7 millions de dollars du BAIIA ajusté, à la diminution de 13,9 millions de dollars des paiements d'impôt en raison du calendrier des acomptes provisionnels, ainsi qu'à la baisse de 7,1 millions de dollars des dépenses en immobilisations et immobilisations incorporelles nettes liées aux activités d'exploitation. La variation favorable a été contrée en partie par la hausse de 1,5 million de dollars des intérêts payés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes ont diminué de 7,1 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'exercice précédent à cause surtout de la baisse des investissements dans les actifs de production courants. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses liées au projet LEAP n'ont pas réduit les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets n'étaient pas essentiels aux activités ordinaires des usines.

La diminution du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour la période de douze mois close le 27 septembre 2025 s'est établie à 2,9 millions de dollars et s'explique en grande partie par l'accent mis actuellement sur le projet LEAP.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 27 septembre 2025 ont augmenté de 1,4 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de la hausse des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable et des débentures convertibles subordonnées non garanties.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 0,36 \$ pour les périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créateurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 5,1 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en milliers de dollars)					
Facilité de crédit renouvelable	147 000	—	—	147 000	—
Intérêts sur les swaps	12 029	8 272	3 757	—	—
Intérêts sur les débentures convertibles	34 500	6 900	13 800	13 800	—
Billets de premier rang garantis y compris les intérêts	119 486	3 490	6 980	6 980	102 036
Prêts à terme y compris les intérêts	8 080	85	170	170	7 655
Obligations locatives	35 330	7 142	8 854	6 933	12 401
Contrats à terme normalisés sur le sucre	10 242	22 897	(12 655)	—	—
Contrats sur le gaz naturel	48 520	8 583	23 058	16 879	—
Contrats de change à terme (montant net)	(186 527)	(184 781)	(1 746)	—	—
Autres obligations liées aux achats	360 315	360 315	—	—	—
	588 975	232 903	42 218	191 762	122 092
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	876	686	190	—	—
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'éralbe (en milliers de livres)	143	143	—	—	—

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de six banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de Lantic Érable.

Au 27 septembre 2025, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 mars 2030, sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, sous réserve du respect de certains ratios financiers. Au 27 septembre 2025, Lantic avait prélevé 147 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable.

Lantic conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 27 septembre 2025, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Date	Valeur totale (en milliers de dollars)
Exercice 2024	30 décembre 2024 au 30 décembre 2026 – 3,94 %	100 000
Exercice 2024	27 juin 2025 au 27 juin 2027 – 3,70 %	100 000

Les débentures de huitième série, lesquelles arrivent à échéance en juin 2030, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions ordinaires.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis (les « billets ») dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré du placement privé des billets a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Le 26 novembre 2024, un premier prélèvement de 7,4 millions de dollars a été reçu dans le cadre des prêts d'IQ, dont 5,0 millions de dollars empruntés au titre du prêt ESSOR et 2,4 millions de dollars empruntés au titre du prêt à terme d'IQ. La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées aux prêts d'IQ sur une base trimestrielle.

Au 27 septembre 2025, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable, à son placement privé et aux prêts d'IQ. À cette date, une somme de 798,7 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 722,8 millions de dollars au 28 septembre 2024.

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement de logistique pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société gère le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour atténuer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en mars 2028.

Au 27 septembre 2025, nous détenions une position acheteur nette sur 24 284 tonnes métriques de sucre dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 10,2 millions de dollars. Cette position acheteur est liée essentiellement à un plus gros volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients que le volume de sucre dont le prix a été convenu avec les fournisseurs.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 27 septembre 2025, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 48,7 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 48,5 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 27 septembre 2025, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 186,5 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 189,2 millions de dollars, représentant une perte latente de 2,7 millions de dollars.

Les autres obligations d'achat de 360,3 millions de dollars comprennent ce qui suit :

- les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice 2025, totalisant 16,3 millions de dollars;
- l'obligation d'achat, estimée à 38,0 millions de dollars, se rapportant à l'achat prévu de betteraves à sucre auprès des Producteurs pour notre usine de Taber pour l'exercice 2026;
- l'engagement résiduel de 0,5 million de dollars de notre secteur des produits de l'érable lié à l'achat de 0,1 million de livres de sirop d'érable auprès des PPAQ;
- l'engagement relatif aux dépenses en immobilisations pour l'achèvement des projets d'investissement visés par un engagement estimé à 127,1 \$, y compris 121,4 millions de dollars pour le projet LEAP;
- l'engagement d'achat totalisant 876 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 299 284 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 178,4 millions de dollars. Cet engagement s'inscrit dans le cours normal de nos activités, qui consiste à conclure des contrats d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut devant être livré au fil du temps. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut.

Nous n'avions pas d'autres engagements hors bilan.

Ressources en capital

Au 27 septembre 2025, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 27 septembre 2025, des actifs d'une valeur totale de 798,7 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 722,8 millions de dollars au 28 septembre 2024.

Au 27 septembre 2025, un montant de 147,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 14,7 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation de betteraves à sucre de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. Lantic Érable requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice.

Des engagements futurs d'environ 127,1 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours, y compris les dépenses d'investissement liées au projet LEAP.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 27 septembre 2025, les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de nos usines de Montréal et de Taber affichaient un actif net. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2024, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2027. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2025, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages sociaux se sont établies à 4,0 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 3,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2026 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation.

Le financement du projet LEAP provient de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Le plan de financement du projet LEAP comprend un soutien du gouvernement du Québec sous la forme de deux prêts d'Investissement Québec. Les prêts d'IQ sont soumis à des clauses restrictives et sont garantis par des actifs spécifiques désignés du projet LEAP.

Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises. Ce prêt doit servir au financement de l'acquisition par Lantic de certains nouveaux équipements liés au projet LEAP. Lantic bénéficiera d'un moratoire de 36 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt ESSOR d'IQ. À l'expiration du moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt ESSOR d'IQ en 60 versements mensuels consécutifs. Le prêt ESSOR d'IQ porte intérêt à un taux de 1,69 %.

Un deuxième prêt à terme, d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars a été consenti à Lantic par Investissement Québec. Le prêt à terme d'IQ doit servir à financer l'acquisition de certains nouveaux équipements liés au projet LEAP. Lantic bénéficiera d'un moratoire de 24 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt à terme d'IQ. À l'expiration du moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt à terme d'IQ en 20 versements trimestriels consécutifs. Le prêt à terme d'IQ porte intérêt au taux préférentiel, majoré de 72 points de base.

Le 26 novembre 2024, un premier prélèvement de 7,4 millions de dollars a été reçu au titre des prêts d'IQ, dont 5,0 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt ESSOR d'IQ et 2,4 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt à terme d'IQ. Un montant équivalent d'immobilisations corporelles a été donné en garantie. En lien avec ce premier prélèvement, nous avons comptabilisé une subvention de 1,1 million de dollars en réduction des immobilisations corporelles, représentant la différence entre la juste valeur du prêt ESSOR d'IQ au moment de la conclusion de l'entente et la trésorerie reçue. Lantic doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées aux prêts d'IQ sur une base trimestrielle. Lantic respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

En mars 2024, RSI a émis 22 769 232 actions ordinaires pour un produit net, après tous les frais liés à la transaction, de 112,5 millions de dollars afin de financer la composante capitaux propres prévue du projet LEAP.

La direction est d'avis que le crédit disponible inutilisé aux termes de la facilité renouvelable, les prêts d'IQ disponibles, les flux de trésorerie d'exploitation existants et le produit net tiré de la récente émission d'actions au titre du projet LEAP sont suffisants pour combler les besoins escomptés en matière de liquidités aux fins du financement des activités courantes et du projet LEAP.

TITRES EN CIRCULATION

Au 27 septembre 2025 et au 26 novembre 2025, un total de 128 181 916 actions étaient en circulation, respectivement (127 916 834 au 28 septembre 2024).

En 2024, RSI a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belkorp Industries Inc.

Des frais d'émission d'actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôt) ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social ordinaire aux états consolidés de la situation financière.

Le produit net découlant de l'émission des actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et est utilisé pour financer le projet LEAP, conformément à l'emploi du produit énoncé dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024 dans le cadre du placement d'actions ordinaires,

Le 19 février 2025 et le 21 février 2025, RSI a émis pour 100,0 millions de dollars et 15,0 millions de dollars, pour un total de 115,0 millions de dollars, de débentures de huitième série, échéant le 30 juin 2030, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 7,10 \$ l'action.

Au cours de l'exercice 2025, l'encours des débentures de sixième et de septième séries totalisant respectivement 57,4 millions de dollars et 97,6 millions de dollars a été remboursé à l'échéance. Parallèlement, un montant de 20 000 \$ a été converti en 2 259 actions ordinaires par un détenteur avant le remboursement du capital à l'échéance des débentures de septième série.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 27 septembre 2025, 2 262 664 options étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans. Aucune option n'a été attribuée au cours des exercices 2025 et 2024.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions en cours aux termes du régime d'UAP :

Date d'attribution	UAP attribuées	UAP supplémentaires ¹⁾	Nombre total d'UAP	Cycle de performance
12 décembre 2022 (exercice 2023)	310 964	58 951	369 915	2023-2025
11 décembre 2023 (exercice 2024)	559 963	66 186	626 149	2024-2026
9 décembre 2024 (exercice 2025)	513 037	24 803	537 840	2025-2027

1) Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Au cours de l'exercice 2025, les attributions de l'exercice 2022 ont fait l'objet d'un règlement en espèces pour un montant de 1,3 million de dollars. Les attributions de l'exercice 2023 n'ont pas rempli les conditions relatives aux critères de performance associées au régime d'UAP et, par conséquent, aucun paiement ne sera effectué en décembre 2025.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire et des autres critères de performance fixés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent en deçà du seuil, les droits liés aux UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG »)

Rogers et son conseil d'administration reconnaissent tous deux l'importance de la gouvernance dans une optique de gestion efficace des activités, de protection des employés et des actionnaires et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous estimons que nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences canadiennes applicables aux émetteurs inscrits à la cote de la TSX. La Société s'engage à suivre l'évolution des recommandations en matière de gouvernance pour s'assurer que ses pratiques restent à jour et pertinentes.

Le conseil d'administration de Rogers a nommé un comité responsable des questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (le « comité ESG »). Il est responsable :

- de la supervision et de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- de l'élaboration de principes de gouvernance efficaces, de leur recommandation au conseil d'administration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation;
- de la supervision et des conseils au conseil d'administration relativement à la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des possibilités et des rapports de la Société en ce qui concerne les questions ESG importantes;
- au besoin, de la sélection des candidats qualifiés au poste d'administrateur et de leur recommandation au conseil d'administration de Rogers en vue de leur élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société;
- de la revue et(ou) de l'approbation de toute autre question qui lui est expressément confiée par le conseil d'administration de Rogers et de la prise, pour le compte du conseil d'administration, de toute autre initiative nécessaire ou souhaitable en matière de gouvernance, de façon à permettre au conseil d'administration d'assurer une gouvernance efficace de la Société et de contribuer au succès de Rogers.

Le comité ESG est composé de cinq membres : Stephanie Wilkes (présidente), Dean Bergmame, Dallas H. Ross, Gary M. Collins et Shelley Potts, lesquels sont tous considérés comme étant indépendants au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bill Maslechko, qui siège au conseil d'administration de Lantic et qui possède une vaste expérience en matière de gouvernance, participe à toutes les réunions du comité ESG à titre d'invité. Il est également considéré étant indépendant au sens du Règlement 58-101.

Nos systèmes de gouvernance et de gestion des activités sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière d'environnement et nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents ordres de gouvernement en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes environnementales et leur adoption. L'importance sur le plan économique et de la réputation de l'énergie et des ressources naturelles dans nos activités est gérée dans une optique d'amélioration continue, ce qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui réduisent notre empreinte environnementale et qui, dans la mesure du possible, renforcent notre situation financière. Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés résolument à tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations aux procédés pour récupérer l'énergie résiduelle, améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver, de Montréal et de Taber se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe au centre de distribution de Toronto, ni sur les biens immobiliers de Lantic Érable, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de ces biens immobiliers, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Rogers est engagée socialement et fait la promotion de valeurs fondamentales en phase avec la gérance de l'environnement, le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous favorisons un milieu de travail axé sur la sécurité, l'habilitation, le leadership, la reddition de comptes et la reconnaissance au travail. Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs, y compris les sous-traitants, les mandataires et les consultants, respectent l'éthique des affaires et les comportements décrits dans notre code de conduite et à ce qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements en matière de main-d'œuvre, d'emploi, de santé et sécurité et d'environnement applicables et pertinents.

Le conseil d'administration de Rogers a la responsabilité globale de surveiller et d'évaluer l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise et d'y contribuer. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir l'entreprise et satisfaire à toutes les exigences réglementaires et juridiques applicables. Depuis 2022, Rogers compte une équipe responsable des questions ESG au sein de son équipe de direction, qui travaille en appui à sa stratégie ESG.

Au troisième trimestre de l'exercice 2025, nous avons publié notre rapport de 2024 sur les facteurs ESG. Le rapport peut être consulté sur SEDAR+ ou sur notre site Web, à l'adresse www.lanticrogers.com. À l'avenir et à compter de 2025, nous publierons notre rapport sur les facteurs ESG en tant que rubrique de notre rapport annuel, lequel est normalement publié en décembre de chaque année.

Rapports sur les facteurs ESG

En mai 2025, nous avons publié le rapport sur les facteurs ESG 2024, intitulé « *Préserver le goût pour le sucre : Réduire l'impact, renforcer les communautés et se porter garant de l'avenir* », qui intègre des indicateurs clés de performance alignés sur les normes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (« NCID 1 et 2 du CCNID »). Ce rapport s'appuie sur nos précédents rapports sur les facteurs ESG, et les données et la méthodologie utilisées pour les indicateurs clés ont été vérifiées de manière indépendante, reflétant nos progrès continus en matière d'approvisionnement responsable, de gérance de l'environnement et de conservation des ressources.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons continué à nous concentrer sur la réduction de notre empreinte environnementale. La consommation totale d'énergie pour l'exercice a été de 4 096 511 gigajoules (« GJ »), ce qui a entraîné des émissions combinées de gaz à effet de serre (« GES ») provenant d'activités des champs d'application 1 et 2 de 238 959 tCO₂e (soit 235 191 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (« tCO₂e ») provenant d'activités du champ d'application 1 et 3 769 tCO₂e provenant d'activités du champ d'application 2). L'intensité des émissions est restée pratiquement inchangée.

Les prélèvements d'eau ont diminué pour atteindre 27,9 millions de m³, poursuivant ainsi une tendance à la baisse observée depuis plusieurs années, soutenue par des projets de récupération et de réutilisation des condensats à Taber et à Montréal. Notre taux de réacheminement des déchets a atteint 90 % – ce qui est conforme aux normes définies par le programme TRUE Zero Waste et la Zero Waste International Alliance (« ZWIA ») –, grâce à des initiatives améliorées de gestion circulaire des déchets dans toutes nos installations.

L'exercice 2024 a été marqué par la mise en œuvre des premières évaluation des risques climatiques et évaluation des risques liés à l'eau de Rogers, réalisées conformément aux cadres établis par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et le World Resources Institute (« WRI »). Ces évaluations ont permis d'identifier les expositions spécifiques à chaque site et d'éclairer la planification des futures mesures d'atténuation dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous avons fait des progrès considérables en matière d'approvisionnement éthique et durable, avec une augmentation importante des volumes d'approvisionnement répondant aux critères de vérification et de certification Bonsucro et FSA (Farm Sustainability Assessment), qui ont atteint 59 % de notre approvisionnement total, en hausse par rapport à 19,3 %, ce qui renforce la traçabilité et souligne l'engagement des fournisseurs en matière de normes du travail et de protection de l'environnement.

Nos initiatives d'emballage durable ont progressé grâce à l'adoption plus généralisée du mono-polyéthylène prêt à être recyclé et à la poursuite de l'élimination progressive des composants non recyclables, conformément aux exigences provinciales en matière de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Rogers a continué d'accorder une grande importance à la responsabilité sociale. Les contributions à des œuvres de bienfaisance ont totalisé 338 000 \$ et la proportion de femmes occupant des postes de direction a augmenté pour atteindre 32 %, ce qui témoigne des progrès continus en matière de diversité et d'inclusion. Les performances en matière de santé et de sécurité se sont améliorées, le taux d'incidents avec perte de temps s'établissant à 1,8, tandis que toutes les installations ont conservé la certification 100 % de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (Global Food Safety Initiative, « GFSI »).

Une gouvernance efficace est fondamentale pour les efforts de Rogers en matière de durabilité, et pour appuyer ces efforts, la rémunération incitative des cadres est rattachée à des objectifs liés aux facteurs ESG, ce qui souligne notre engagement à intégrer la durabilité dans notre culture d'entreprise.

Il est possible d'obtenir des exemplaires des rapports ESG sur le site Web de la Société, à l'adresse www.lanticrogers.com, ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants, employés, consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse www.Lanticrogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

Dépendance envers Lantic

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de Lantic Érable à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Absence de garantie quant à la performance future

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de Lantic Érable n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de Lantic Érable. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de Lantic Érable, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à notre situation financière et à nos résultats.

Évolution de la conjoncture économique générale

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes annuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrir l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients. Le risque de détérioration de l'économie mondiale pourrait nuire à la performance, à la situation financière et aux résultats de Rogers.

Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur concernant le secteur du sucre

En juillet 1995, l'Agence du revenu du Canada a rendu une décision à l'égard du dumping, au Canada, de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a mené une enquête et statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, de même que les subventions visant le sucre raffiné en provenance de l'UE, présentaient un risque de préjudice important pour l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection antidumping et compensateurs à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Le prochain examen par le TCCE devrait débuter en 2026. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Le secteur du sucre exporte une certaine quantité de sucre directement aux États-Unis et vend du sucre à des clients industriels qui exportent des produits contenant du sucre aux États-Unis. Ces ventes sont exposées à des risques intrinsèques, notamment des mesures qui entravent la libre circulation des denrées alimentaires entre le Canada et les États-Unis, des politiques budgétaires discriminatoires, des modifications imprévues des lois et règlements locaux ainsi que l'incertitude entourant la manière dont les règles et les recours sont mis en application.

Depuis le 4 mars 2025, l'administration américaine impose des tarifs douaniers sur les importations de certaines marchandises en provenance du Canada, dont le sucre de canne raffiné. En outre, depuis le 2 avril 2025, l'administration américaine impose également des tarifs douaniers spécifiques à chaque pays sur les importations de marchandises d'autres origines. Ces mesures ont été imposées soudainement et de façon imprévisible, ce qui a eu des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement et les occasions internationales, y compris celles sur lesquelles s'appuient l'industrie mondiale du sucre et ses clients.

À l'heure actuelle, les tarifs douaniers ne s'appliquent pas aux produits canadiens qui sont conformes à l'ACEUM. La plupart des ventes de produits contenant du sucre réalisées par nos clients aux États-Unis sont conformes à l'ACEUM et, par conséquent, ne sont pas assujetties à ces tarifs douaniers. Les ventes à l'exportation de sucre de canne raffiné aux États-Unis, qui sont actuellement assujetties aux tarifs douaniers, sont maintenant soumises à des tarifs douaniers supplémentaires, de 10 % dans le cas du sucre raffiné fabriqué à partir de sucre brut provenant d'Amérique centrale, ou de 50 % dans le cas du sucre raffiné fabriqué à partir de sucre brut provenant du Brésil, puisque le pays d'origine du produit vendu est réputé être le pays de provenance du sucre brut.

La question des tarifs douaniers continuera d'évoluer au cours des prochains mois et demeure incertaine. Si de nouveaux tarifs douaniers sont mis en place sur les produits canadiens conformes à l'ACEUM, ces tarifs douaniers potentiels et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour Lantic, son secteur du sucre et ses clients.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers de Lantic et de son secteur du sucre.

Approvisionnement en sucre de canne brut

Quelque 186 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, environ 57 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Approvisionnement en betteraves à sucre et qualité en Alberta

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

Cours du sucre brut n° 11 et risque de change pour le secteur du sucre

Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui atténue l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour atténuer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à atténuer efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Projet LEAP

Le parachèvement du projet LEAP est assujetti à plusieurs conditions et risques, dont certains sont hors du contrôle de Lantic. Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont terminées et la phase de construction est en cours. Les principaux équipements de raffinage du sucre et d'autres grands équipements de production et de logistique ont été reçus sur les sites. Le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars.

Des retards et d'autres dépassements de coûts pourraient survenir pendant la réalisation du projet LEAP. Plusieurs facteurs pourraient causer de tels retards ou dépassements de coûts, notamment les retards liés aux permis, la hausse des prix liés à la construction, l'évolution des exigences en matière de travaux techniques et de conception, l'efficacité des entrepreneurs, les arrêts de travail, les conditions météorologiques défavorables et la disponibilité du financement. Même une fois achevés, la capacité nouvellement installée et les autres actifs connexes pourraient ne pas fonctionner comme prévu en raison de défauts de conception ou de fabrication, lesquels pourraient ne pas tous être couverts par la garantie. Des bris mécaniques de l'équipement pourraient survenir après l'expiration de la garantie et se traduire par une perte de production et des coûts de réparation.

En outre, pour achever le projet, Lantic pourrait devoir modifier de nouveau ses facilités de crédit existantes et possiblement conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. La capacité de Lantic à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, le coût définitif du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet LEAP sera réalisé ou qu'il le sera dans les délais prévus pour la mise en service, qui aura lieu selon les estimations actuelles en juin 2027. De plus, rien ne garantit que le projet LEAP fournira les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet LEAP selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats de Rogers.

Concurrence dans le secteur du sucre

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée et de Sucro Can Canada Inc., ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

Cours du gaz naturel

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

Régime de réglementation régissant l'achat et la vente de sirop d'érable au Québec

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la *Loi sur la mise en marché*, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. Lantic Érable est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que Lantic Érable pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de Lantic Érable de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et pourrait par conséquent avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable, rien ne garantit que Lantic Érable sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter une quantité de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

Approvisionnement en sirop d'érable

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la production annuelle. La réserve varie d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que Lantic Érable pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de Lantic Érable en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur sa performance, sa situation financière et ses résultats.

Le secteur des produits de l'érable repose en grande partie sur l'exportation

On estime actuellement à 1,5 milliard de dollars la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant le plus grand importateur. Malgré l'augmentation des ventes sur le marché national des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie des marchés internationaux. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Le Canada produit 80 % du sirop d'érable à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, nous estimons que la part de sirop d'érable canadien vendu aux États-Unis est d'environ 60 % par année en moyenne.

Depuis le 4 mars 2025, l'administration américaine impose des tarifs douaniers sur les importations de certaines marchandises en provenance du Canada. En outre, depuis le 2 avril 2025, l'administration américaine impose également des tarifs douaniers spécifiques à chaque pays sur les importations de marchandises d'autres origines. Ces mesures ont été imposées soudainement et de façon imprévisible, ce qui a eu des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement et les occasions internationales.

À l'heure actuelle, les tarifs douaniers ne s'appliquent pas aux produits canadiens qui sont conformes à l'ACEUM. Tous les produits de l'érable que nous vendons aux États-Unis sont conformes à l'ACEUM et, par conséquent, ne sont pas assujettis à ces tarifs douaniers.

La question des tarifs douaniers continuera d'évoluer au cours des prochains mois et demeure incertaine. Si de nouveaux tarifs douaniers sont mis en place sur les produits canadiens conformes à l'ACEUM, ces tarifs douaniers potentiels et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour notre secteur des produits de l'érable.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance, la situation financière et les résultats de Lantic et de son secteur des produits de l'érable.

Concurrence dans le secteur des produits de l'érable

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux concurrents situés au Canada, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Exposition du secteur des produits de l'érable au risque de change

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

Cybersécurité

Nous sommes exposés à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, des fuites d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que nous avons mises en œuvre ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, selon leur ampleur définitive, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Relations de travail avec les employés syndiqués

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans chacune des usines syndiquées.

La convention collective de la raffinerie de sucre de Montréal arrivera à échéance en mai 2026.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de tout arrêt de travail dans nos établissements. Cependant, de tels arrêts survenant au cours de l'exercice considéré ou des prochains exercices pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées et, par conséquent, pourraient nuire à notre performance, à notre situation financière et à nos résultats.

Fluctuations des taux d'intérêt

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes et une partie du projet LEAP. Nous sommes assujettis au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons une partie de notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt efficaces seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

Pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.

Sécurité alimentaire

Nos secteurs du sucre et des produits de l'érable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance, la situation financière et les résultats de Lantic et de son secteur du sucre.

Santé des consommateurs

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre.

Au cours de la dernière décennie, les préoccupations grandissantes en matière de santé publique ont conduit les organismes publics partout dans le monde à envisager l'imposition de taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin d'en réduire la consommation ou de générer des revenus. Plus récemment, l'utilisation de médicaments GLP-1 pour réduire l'obésité a augmenté, ce qui se répercute sur la consommation alimentaire globale de nombreuses personnes auxquelles ces médicaments ont été prescrits. Enfin, en janvier 2026, le Canada mettra en place un nouveau symbole sur le devant des emballages des produits à teneur élevée en gras saturés, en sucres ou en sodium. Cette nouvelle législation vise à encourager les consommateurs à réduire leur consommation.

Tous les facteurs décrits ci-dessus pourraient avoir une incidence sur la consommation de sucre ou d'autres types d'édulcorants, comme le sirop d'érable, et entraîner une baisse de la demande de nos produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Santé, sécurité et risques environnementaux

Nos activités comportent des risques inhérents de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Changements climatiques à l'échelle mondiale

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et les changements soudains des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et(ou) à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Mécanisme de tarification du carbone

La Société exploite trois usines qui sont assujetties à la tarification provinciale de la pollution par le carbone au Canada, soit nos raffineries de Montréal et de Vancouver ainsi que notre usine de transformation de betteraves à sucre de Taber. Nous avons réalisé une évaluation des risques approfondie des différents régimes de réglementation provinciaux afin de comprendre le niveau de risque et de déterminer les mesures d'atténuation potentielles.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels, y compris la hausse du niveau actuel de la taxe connexe, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Stress hydrique

Nos activités de raffinage du sucre et les activités agricoles de nos fournisseurs dépendent de la disponibilité d'eau utilisable. Pour mieux comprendre ce risque, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques liés à l'eau afin de prioriser les mesures et les investissements dans nos installations, tout en ayant comme objectif d'optimiser la consommation d'eau liée à notre processus de production. Nous collaborons également avec nos fournisseurs dont les activités agricoles nécessitent de l'eau pour surveiller notre exposition potentielle et pour nous assurer d'un approvisionnement stable et durable en matières premières pour nos usines de production.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels relatifs à l'utilisation de l'eau, y compris la hausse du coût actuel de l'eau nécessaire dans le cadre de notre processus de production, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Capacité à maintenir en poste les dirigeants et employés clés et à attirer de nouveaux talents

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et Lantic Érable jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction. Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, la situation financière et les résultats de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

Questions d'ordre fiscal

Rogers et ses filiales sont assujetties à l'impôt sur le résultat et à des impôts non fondés sur le résultat (collectivement, les « impôts »), principalement au Canada et aux États-Unis. Les lois fiscales évoluent et sont susceptibles de changer à mesure que de nouvelles lois sont adoptées et que de nouvelles interprétations des lois sont publiées ou appliquées. Si de telles modifications législatives, administratives ou juridiques, dans quelque pays ou territoire, sont apportées aux lois fiscales applicables, nos impôts globaux pourraient être touchés et des fluctuations du taux d'impôt effectif pourraient se répercuter sur nos résultats financiers et sur notre capacité à verser des dividendes. De plus, de telles modifications pourraient avoir une incidence sur nos positions en matière d'impôt différé, nos charges d'impôt sur le résultat ou toute autre charge fiscale. Par ailleurs, les autorités fiscales examinent périodiquement les positions fiscales de Rogers et de ses filiales. Si une autorité fiscale n'est pas d'accord avec notre position à l'égard d'une question fiscale, nous pourrions devoir assumer des obligations fiscales supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités.

Tous ces risques d'ordre fiscal pourraient entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des flux de trésorerie, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance, la situation financière et les résultats de Lantic et de son secteur des produits de l'érable.

Gestion et exploitation de Lantic

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belkorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquérir le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'éable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2025			T4 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	39 589	4 444	44 033	43 150	6 582	49 732
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
Marge brute ajustée	46 410	5 516	51 926	44 390	5 680	50 070
Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781	26 766	3 314	30 080
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
Résultat ajusté des activités d'exploitation	28 976	2 698	31 674	28 006	2 412	30 418
Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781	26 766	3 314	30 080
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 075	1 721	7 796	6 219	1 672	7 891
BAlIA ¹⁾	28 230	3 347	31 577	32 985	4 986	37 971
BAlIA ¹⁾	28 230	3 347	31 577	32 985	4 986	37 971
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
BAlIA ajusté	35 051	4 419	39 470	34 225	4 084	38 309
Bénéfice net			13 674			18 562
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			7 893			338
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			324			8
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 109)			(89)
Bénéfice net ajusté			19 782			18 819
Bénéfice net de base par action			0,11			0,14
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,05			0,00
Bénéfice net ajusté de base par action			0,16			0,14

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	165 611	26 627	192 238	150 860	25 012	175 872
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
Marge brute ajustée	175 356	27 319	202 675	167 431	23 992	191 423
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801	84 864	12 345	97 209
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
Résultat ajusté des activités d'exploitation	105 786	14 452	120 238	101 435	11 325	112 760
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801	84 864	12 345	97 209
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	23 286,9	6 825,9	30 113	22 169	6 674	28 843
BAlIA ¹⁾	119 328	20 586	139 914	107 033	19 019	126 052
BAlIA ¹⁾	119 328	20 586	139 914	107 033	19 019	126 052
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
BAlIA ajusté ¹⁾	129 073	21 278	150 351	123 604	17 999	141 603
Bénéfice net			64 455			53 729
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			10 437			15 551
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			395			1 845
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 782)			(4 465)
Bénéfice net ajusté			72 505			66 660
Bénéfice net de base par action			0,50			0,45
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,07			0,11
Bénéfice net ajusté de base par action			0,57			0,56

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ¹⁾ Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	44 033	48 500	52 965	46 740	192 238
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
Marge brute ajustée	51 926	51 993	47 025	51 731	202 675
Résultat des activités d'exploitation	23 781	25 722	33 292	27 006	109 801
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
Résultat ajusté des activités d'exploitation	31 674	29 215	27 352	31 997	120 238
Résultat des activités d'exploitation	23 781	25 722	33 292	27 006	109 801
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 796	7 349	7 350	7 618	30 113
BAlA	31 577	33 071	40 642	34 624	139 914
BAlA	31 577	33 071	40 642	34 624	139 914
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
BAlA ajusté	39 470	36 564	34 702	39 615	150 351
Bénéfice net	13 674	14 429	20 544	15 808	64 455
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	324	21	50	–	395
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(2 109)	(902)	1 511	(1 282)	(2 782)
Bénéfice net ajusté	19 782	17 041	16 165	19 517	72 505

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ¹⁾ Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	49 732	36 635	44 861	44 644	175 872
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Marge brute ajustée	50 070	47 742	51 292	42 319	191 423
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	97 209
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Résultat ajusté des activités d'exploitation	30 418	27 422	31 135	23 785	112 760
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	97 209
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 891	7 057	6 960	6 935	28 843
BAlA	37 971	23 372	31 664	33 045	126 052
BAlA	37 971	23 372	31 664	33 045	126 052
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
BAlA ajusté	38 309	34 479	38 095	30 720	141 603
Bénéfice net	18 562	7 379	13 936	13 852	53 729
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	8	943	236	658	1 845
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(89)	(3 092)	(1 712)	428	(4 465)
Bénéfice net ajusté	18 819	16 337	18 891	12 613	66 660

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 D) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 27 septembre 2025 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)
- Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité (y compris des modifications de l'IFRS 1, de l'IFRS 7, de l'IFRS 9, de l'IFRS 10 et de l'IAS 7)
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 28 septembre 2025. Elle évalue actuellement l'incidence des modifications sur les états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la vice-présidente aux finances et chef de la direction financière (la « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 27 septembre 2025, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 27 septembre 2025.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre du COSO établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). Au 27 septembre 2025, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 27 septembre 2025.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice considéré, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érythritol et les volumes de ventes connexes;
- toute information présentée à l'égard de notre projet LEAP, notamment le coût total prévu et la date prévue de mise en service;
- les prix futurs du sucre brut n° 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.